



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET à la suite de la convocation qui lui a été faite le cinq décembre, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 15

Présents : M. Bernard BAILLEUL, M. Pierre PAEGHIN, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Éric BOCQUET, M. Yves MLEFRANCO, M. Jacques RIBAILLE, M. Didier DAMIDE, M. Jean-Pierre DELEVALLÉE, Mme Rose SECQ, Mme Régine CALLIPEL

Ont donné Pouvoir : Mme Céline LEJOSNE à Mme Viviane DELEVALLÉE, M. Jacques MERVEILLE à M. Pierre PAEGHIN

Absents : Mme Marie-Pierre ROUSSEL

Délibération n°11/25

Objet : Bons d'achats pour les marquillois inscrits à SOLEPI, bénéficiaires de l'aide du Resto du cœur et de l'aide alimentaire du CCAS

Monsieur le Président exprime le souhait du CCAS d'éditer, pour cette fin d'année, des Bons d'achats nominatif et numérotés à l'intention des marquillois inscrits à SOLEPI, bénéficiaires de l'aide du Resto du cœur et de l'aide alimentaire du CCAS.

Cette aide individuelle prendra la forme d'un Bon d'achat numéroté, nominatif, édité par le CCAS, d'une valeur de 100 € (cent euros) par destinataires et sera utilisable au sein de commerce suivant :

Carrefour Contact ZAC Sablonnière, Av. de la Sablonnière, 59184 Sainghin-en-Weppes

La liste des personnes destinataire de ces Bons d'achats, transmise au commerce cité ci-dessus, représente ainsi six personnes, la facturation totale s'élevant ainsi à 600 € (six cent euros) pour le Centre Communal d'Action Sociale si l'entièreté des Bons seraient utilisés.

Après débats et échanges, l'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

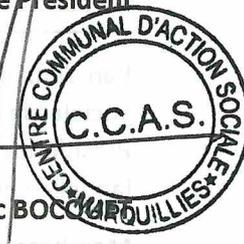
- de verser une aide de 100 € par personne à six personnes sous la forme d'un Bon d'achat individuel pour le Carrefour Contact de Sainghin-en-Weppes
- d'inscrire la date du 31 janvier 2026 comme date de fin de validité du Bon d'achat individuel

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 10 décembre 2025

Le Président



Eric BOCCARF

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.